RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU BONNEVENT VELLOREILLE

Conclusion sanitaire

2024

"L'eau a présenté un (ou plusieurs) résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique).
L'eau peut présenter une turbidité excessive qui lui confère un aspect trouble, diminue l'efficacité de la désinfection et renforce les risques de contamination microbiologique. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, dans son avis du 29/04/2024, l'Anses a réévalué le risque sanitaire (pertinence) du chlorothalonil R471811, et l'a classé comme non pertinent. Pour cette raison ce paramètre n'est pas pris en compte dans l'indicateur global de qualité.
L'eau distribuée reste de bonne qualité et peut être consommée par tous."

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

L'eau est prélevée dans deux sources (aquifère calcaire karstique).

Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 391 personnes sur 1 commune (BONNEVENT-VELLOREILLE). Le responsable des installations est : « CC DU PAYS RIOLAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC DU PAYS RIOLAIS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **10/05/2025**

UDI **070000521**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **92 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **39 mg/L**
Valeur maxi : **45 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **351**
Valeur maxi : **0,27 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

TURBIDITÉ — A — Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **66 %**
Valeur maxi : **3,6 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **29,5 °f**
Valeur maxi : **30,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Unité territoriale santé environnement de Haute-Saône - 11, boulevard des Alliés - 70000 VESOUL
https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/ 0808 807 107 ars-bfc-dsp-se-70@ars.sante.fr